

AMBASSADE DU TOGO

*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations  
Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des  
autres Organisations Internationales à Genève*



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
*Travail – Liberté – Patrie*

**DECLARATION DU TOGO A LA 64<sup>EME</sup> SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES  
ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE  
INTELLECTUELLE (OMPI) GENEVE (SUISSE), DU 06 AU 14 JUILLET 2023.**

**Madame la Présidente,**

**Excellences, distingués délégués et estimés participants,**

La délégation du Togo saisit cette occasion pour saluer les actions entreprises par le Directeur Général M. Daren Tang, depuis sa nomination à la tête de notre organisation. Notre gratitude va également aux directeurs généraux adjoints pour leur dévouement et leur travail acharné.

La propriété intellectuelle constitue de nos jours un moteur de croissance pouvant conduire au développement de nos Etats et assurer le bien-être de nos populations.

En effet, le Gouvernement togolais prenant la mesure de la chose, a inscrit dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, le développement d'agropoles et de parcs industriels dont les premiers sont encours d'exploitation. Ces initiatives seront soutenues par une infrastructure de qualité et un système approprié de propriété industrielle.

Ma délégation voudrait saisir l'opportunité de la tenue de la présente 64<sup>eme</sup> série de réunions, pour remercier le Secrétariat de l'OMPI et la Chine pour leurs appuis apportés au Togo, en matière du système des Indications géographiques. Ces appuis importants ont permis à notre pays de réaliser les outils nécessaires et de faire le dépôt de la demande d'enregistrement du Riz de Kovié comme indication géographique à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Le « Riz de Kovié » est un riz produit dans le bassin du fleuve Zio situé dans la région maritime de mon pays.

Nous demeurons confiants quant à l'aboutissement rapide de ce processus pour la valorisation de ce produit dans l'intérêt de nos populations.

Dans la même optique, il importe de souligner que dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, le Togo regorge d'importants atouts et en appelle également à un appui pour leur valorisation.

Enfin, la question de développement, y compris la nécessité du transfert de technologie, demeure au centre de nos préoccupations. C'est ce qui explique la volonté du Togo de procéder dans les jours à venir, à l'actualisation de ses besoins et définir ses priorités en matière de transfert de technologie.

L'adoption du plan d'action de développement de l'OMPI reste donc déterminante pour l'atteinte des objectifs que le Togo s'est fixés mais également pour le renforcement de la coopération au niveau multilatéral en matière de propriété intellectuelle.

**Je vous remercie.**